

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 18/09/2015

Date de séance : 24/09/2015

Date d'affichage : 2.10.15

Numéro d'ordre : 2015-09-061

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	50	54

L'an deux mille quinze, le jeudi 24 septembre, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Simorre, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Jean Vincent PISONI, Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Daniel DANFLOUS, Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Bernard MARESTAING (suppléant de Jean Michel VERNIS), Chantal LABEDAN, Jean Louis BORCA (suppléant de Francis CHABROL), Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents excusés : Alain de SCORRAILLE, Séverine CARCHON.

Etaient absents: Christophe LABBE, Pierre AIROLDI.

Etaient absents excusés avec procuration :

Chantal CASASOLA a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.

Sandrine DEDIEU a donné procuration à Bruno GABRIEL.

Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

Secrétaire de séance : Bernard MONLIBOS

Objet : Subvention pour la plateforme Emploi Formation Compétences

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les conventions avec la *Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIREECTE)* sont arrivées à échéance.

Il informe également que la DIRECCTE réitère son soutien par la signature d'une troisième convention avec un cofinancement du *Fonds Social Européen (FSE)*.

Les actions éligibles sont :

- le maintien du dispositif de recueil et d'appui aux besoins de formation, de recrutement et de montée en compétences,
- le recensement des besoins exprimés par les entreprises du secteur de la métallurgie, de l'aéronautique et de l'agroalimentaire.

La durée de la convention porte sur 24 mois, du 1^{er}/09/2015 au 31/08/2017.

Monsieur le Président soumet le plan de financement suivant à l'assemblée :

Dépenses :

- Frais administratifs, de déplacements,
De fonctionnement et frais salariaux : 67 424 €

Recettes :

- DIRECCTE : 30 000 €
- FSE : 12 948 €
- Autofinancement : 24 476 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité,

- entérinent le plan de financement exposé ci-dessus,
- habilite le Président à signer les conventions avec les partenaires,
- autorisent le Président à mener les actions nécessaires pour mener à bien les missions de la Plateforme Emploi Formation Compétences.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
des Coteaux Arrats Gimone
DUFFAUT Pierre

